

Bulletin d'inscription

A retourner avant le 23 octobre

Formation examen initial de la venaison

N° de cheptel :

Nom :

Prénom :

Adresse postale.....

.....

Code postal :

Commune :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Fait à

Formulaire à retourner au GDMA :

GDMA 36

4 rue Robert Mallet Stevens - CS 60 501

36018 Châteauroux

Tél : 02.54.08.13.80 Fax : 02.54.34.65.47 Mail : contact@gdma36.fr

FORMATION A L'EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON

Le Mardi 30 octobre 2018

La demi-journée de 14h à 18h30

Au GDMA 36

Les chasseurs, garants de la qualité du gibier, jusqu'au bout de la fourchette



OBJECTIF

L'objectif est de reconnaître sur une carcasse une anomalie sanitaire éventuelle qu'il conviendra alors de signaler avant la distribution de la viande. Cette distribution comprend les ventes, mais aussi les partages ou cession de gibier hors cadre familial du chasseur (réglementation liée à des textes européens sur l'hygiène alimentaire). Il est donc demandé aux chasseurs de savoir distinguer le « normal du douteux » dans les produits de leur chasse.

PROGRAMME :

Présentation des aspects réglementaires
(textes réglementaires, chasses
concernées...)

Informations sur la traçabilité des
produits de chasse (dans le plan de
chasse ou hors plan)

Rappels sur les conditions
d'éviscération et de
transport

Examen des abats blancs (appareil digestif) et
rouges (foie, cœur, poumon...) : aspects normaux
et anormaux à déceler

Connaître la conduite à tenir en cas de
doute ou d'anomalie détectée, savoir
graduer sa réaction en fonction des
gravités

Connaître les méthodes et circuits des
prélèvements obligatoires pour la
commercialisation de la viande
(trichine pour les sangliers).

Responsable de formation :

Henri Hubert SEEVAGEN
(technicien FDC36)



GDMA 36

4 rue Robert Mallet Stevens
CS 60 501– 36018 Châteauroux

Tel : 02 54 08 13 80

Fax : 02 54 34 65 47

